

COMMUNE DE COMBLES

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame SOREL Betty, Maire, suite à la convocation du vingt-trois mars deux mil vingt-six.

PRESENTS : BECU Chloé, BEGLIOMINI Catherine, BONNE Daniel, CIEZKOWSKI Raymond, DEGREVE-NAILLON Franck, DELOMMEZ Grégoire, LOBBENS Emilie, MELIN Sébastien, PERROT René, SOREL Betty, VALENGIN Eliott, VERCRUYSSÉ Cécile, WINKELS Sabine

Formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENT(s) : HORCHOLLE Marie-Dominique (donne pouvoir à BONNE Daniel), MACAISNE Éric (donne pouvoir à VERCRUYSSÉ Cécile)

Monsieur VALENGIN Eliott a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 février 2026
- 2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2026
- 3 – Fiscalité directe locale – participation 2026 au SIVOS Saint Exupéry
- 4 – Approbation du Compte Financier Unique CFU 2025
- 5 – Affectation du résultat 2025
- 6 - Questions diverses.

M.MELIN Sébastien informe l'assemblée qu'il enregistre vocalement la réunion afin d'en faire une transcription.

Objet : Approbation de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2026

Madame la Maire demande à l'assemblée si ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2026 ? Sans observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Objet : Approbation de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Madame la Maire demande à l'assemblée si ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026 ?

Observation de M.MELIN : nous n'avons pas délibéré pour les indemnités élus pourquoi est-il indiqué 15 pour ?

Mme SOREL : il s'agissait d'une information.

Sans autre observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Objet : Fiscalité Directe Locale – Participation 2026 au SIVOS Saint Exupéry

Madame la Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application de l'article L 5212-20 du CGCT, le Comité du SIVOS Saint-Exupéry a décidé lors de sa séance du 03 février 2026 de remplacer la contribution due par la Commune par le produit des impôts.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la proposition dudit syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE S'OPPOSER** au recouvrement de la participation due au SIVOS Saint-Exupéry par le produit des impôts.
- **D'INSCRIRE** la contribution due au SIVOS Saint-Exupéry au budget 2025.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame la Maire pour signer les pièces nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

Objet : Approbation du CFU 2025

Madame le Maire présente les résultats 2025 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées		607 689.49 €
Recettes réalisées		624 629.17 €
Solde des réalisations	+	16 939.68 €
Résultats antérieurs reportés	+	302 383.56 €
Resultat de clôture	+	319 323.24 €

INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées		96 165.73 €
Recettes réalisées		85 541.18 €
Solde des réalisations	-	10 624.55 €
Resultats antérieurs reportés	+	16 718.03 €
Résultat de clôture	+	6 093.48 €
Restes à réaliser		149 867.00 €
Résultat cumulé	-	143 773.52 €

CONSIDERANT les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Objet : Affectation du résultat 2025

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

	Résultat CA 2024	Affectation 2024	Résultat 2025	Restes à réaliser 2025	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	16 718,03 €		- 10 624,55 €	10 000,00 € 159 867,00 €	- 149 867,00 €	- 143 773.52 €
Fonctionnement	329 665,53 €	27 281,87 €	16 939,68 €			319 323.34 €

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	319 323,34 €
Affectation obligatoire	
• A la couverture du besoin d'autofinancement (cpte 1068)..... 143 773,52 €
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
• Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)..... 175 549,82 €
Total affecté au c/1068 :..... 143 773,52 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit a reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	00.00 €

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 093,48 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	175 549,82 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Objet : Questions diverses

- Madame la maire informe des délégations attribuées aux adjoints :
 - o **Mme HORCHOLLE** : déléguée dans le domaine de la comptabilité. Elle pourra engager les dépenses et recettes dans le cadre du budget communal.
 - o **M. BONNE** : délégué pour intervenir dans les domaines suivants : l'étude et le suivi des travaux (voirie et bâtiments communaux), espaces verts, l'environnement, la sécurité
 - o **Mme VERCRUYSSSE** : déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : affaires culturelles, sportives, associatives et aux loisirs
- M. DEGREVE-NAILLON : a-t-on une date d'installation pour le locker Mondial Relay ?
Mme SOREL : non pas encore.
- Mme le maire informe que la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 27 avril, la commission finances se réunira avant pour établir le budget (disponibilité à transmettre par mail).
- Mme VERCRUYSSSE informe que la commission communication se réunira prochainement.

La séance est levée à 18h41.